

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 à 20 Heures 00**

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Hervé REY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Fabienne YAACOULI, Catherine PEJU, Gérard PINATTON.

**Absent excusé :** Michel CROIZER

**Absent :** Jean MATHIEU.

**Démissionnaires :** Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**SUPPRESSION ETAT CIVIL ALBIGNY :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des difficultés de plus en plus importantes sont rencontrées au niveau de l'état civil sur la section d'Albigny (informations INSEE, établissement des actes ...). Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer l'état civil sur la section d'Albigny à partir du 1 Janvier 2018. Tous les actes seront donc établis en Mairie de Montrottier.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

**MUTUALISATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN « REJETS INDUSTRIELS » BASSIN VERSANT BREVENNE-TURDINE :** La mise en place des conventions de rejets industriels et artisanaux relève d'une obligation légale mais souvent peu respectée. La mise en place de ces conventions est à l'initiative des services gestionnaires de l'assainissement. Afin d'accompagner ces structures, le syndicat de rivières Brevenne-Turdine a fait conduire un état des lieux à l'échelle du bassin versant en 2015 pour cerner la situation. Ainsi commune par commune un recensement des entreprises nécessitant une action, au cours duquel la commune a été consultée, a été élaboré. Parmi les conclusions de cette étude, il est ressorti qu'au vu de la quantité de travail à réaliser et afin de régulariser la situation, un poste mutualisé de technicien pourrait être envisagé à l'échelle du bassin versant sur une période de 3 ans. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée propose de financer ce poste à hauteur de 50% si celui-ci est mutualisé à cette échelle, et s'il est employé par les structures compétentes en assainissement. Face à la volonté d'engagement des communautés de communes et syndicats d'assainissement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet sachant que le coût pour la commune de Montrottier serait de 436 euros par an sur 3 ans.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**TAPIS DE JUDO :** Gisèle GRANGE informe le conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour le changement des tapis de judo à la salle des sports. Pour le moment ces devis ne donnent pas satisfaction car les propositions ne correspondent pas à notre attente. Ce sujet sera revu et réétudié à un prochain conseil municipal.

**SUBVENTION REGION TRAVAUX SALLE DES SPORTS :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention avait été déposée auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne. Après étude de ce dossier il s'avère qu'il faut redéposer un plan de financement et une délibération pour un taux de subvention à 40% et non 50% (comme demandé précédemment).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de mettre en place sur la commune dans les zones U et AU un droit de préemption urbain renforcé, ce qui permettrait à la commune d'avoir un maîtrise des ventes dans ces zones.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**TOMBES ET CAVEAUX :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucun prix de vente des anciennes tombes et caveaux dans le cimetière communal n'est prévu actuellement, alors que pour vendre des tombes et caveaux anciens la commune se doit de les nettoyer, ce qui nécessite un travail des employés communaux ou d'une entreprise funéraire. De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre ces tombes et caveaux aux prix ci-dessous :

- Caveaux : 800 euros + prix de la concession
- Tombes : 400 euros pour une concession double + prix de la concession
- Tombes : 200 euros pour une concession simple + prix de la concession.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Elle sera mise en place au 1 janvier 2018.

**EXONERATION TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES POUR LE PASSAGE AU BIO :** Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1395G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 83-4/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la commune trois exploitations vont être concernées par cette mesure. Le montant de l'exonération représente environ 3 000 euros de perte pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

**REGIES COMMUNALES :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre à jour les régies communales existantes : régie générale, régie salle des sports, régie animation jeunes, régie d'avance.

Il y a lieu également d'englober dans toutes les régies les encaisses de chacun. Monsieur le Maire demande d'ajouter l'encaissement de la location des tables à Albigny (5euros la table) et le matériel endommagé mis à disposition dans les salles communales (descriptif sur règlement intérieur des salles communales).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**CANDELABRE « POTEAU D'ANCY » :** Michel GOUGET présente au conseil municipal la proposition de pose d'un candélabre à énergie solaire afin de sécuriser la zone du poteau d'Ancy lors des montées et descentes des enfants des cars scolaires. Le montant est estimé à environ 6 000 euros (fourniture et pose). Celui-ci sera par la suite pris en charge pour la maintenance par le SYDER.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

### **Travaux des Commissions :**

- **Voirie**
  - Travaux sur voirie du « Prou ». Problème sur le chemin du Camus (à voir suite à dégradation par un camion)
  - Traçage de la voirie sur plan pour la communauté de communes des Monts du Lyonnais

- **Association** :
  - Le forum des associations s'est bien déroulé. 15 associations présentes.
- **Communication** :
  - La commission prépare le petit Montre-toi de fin d'année.
- **Transport solidaire** :
  - Véronique CROZET fait un point sur le transport solidaire mis en place par la communauté de communes des Monts du Lyonnais.
  - Déplacement du centre de gratuité dans la maison Viannay.
- **Economique** :
  - Marché forain : Pauline Dutour devrait pouvoir venir sur le marché le vendredi à partir du mois d'Octobre.
  - Bar du centre : reprise éventuelle.
  - Les Genêts : Suite à la réunion avec la SEMCODA, renégociation des prix. Prise en charge de la démolition par la commune. Une offre sera présentée au prochain conseil. Le loyer pour le médical pourrait être de 8€ du mètre carré.
  - Appel d'offre en cours pour les travaux de démolition et désamiantage des Genêts. Ouverture des plis le 16 Octobre 2017 à 14 heures.
  - Atelier de la Madeleine : Revoir le problème des bouches d'aération, du chauffage.
- Michel GOUGET donne une information concernant le Comité Inter Société toujours à la recherche de bénévoles pour le bureau et le matériel. Très peu de personnes étaient présentes à l'assemblée générale ce qui pose un réel problème quant à l'organisation de la « fête des œufs » 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H35  
 Prochain Conseil Municipal le Lundi 6 Novembre 2017 à 20 heures.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39  
 Mail : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)